

citant, commentant ou niant des déclarations faites par un député ou critiquant les délibérations de la Chambre.

M. Macdonnell (Greenwood): Je signale respectueusement que les extraits que j'ai cités ne tendent ni à critiquer la façon de procéder à la Chambre ni à commenter les paroles d'aucun député. Il s'agit de commentaires sur une déclaration du ministère des Finances.

L'hon. M. Fournier: Qui ne se rapportent pas au projet de loi.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre pourrait peut-être me laisser finir. Je termine à l'instant. J'aurais déjà fini.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député pourrait fort bien ne pas prononcer son discours. Nous pouvons facilement nous en passer.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai perdu le fil de mes idées. Il me faudra recommencer. J'espère qu'on ne me tiendra pas rigoureusement compte du temps perdu.

M. l'Orateur: Je me permets de rappeler à l'honorable député qu'un article du Règlement prescrit qu'aucune limite de temps n'est imposée à un député qui réplique à une motion du Gouvernement.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre des Travaux publics désire-t-il soulever d'autres objections?

L'hon. M. Abbott: Lisez de nouveau l'article de M. O'Leary.

M. Macdonnell (Greenwood): Comme je l'ai dit, je vais être obligé de recommencer afin de permettre aux députés de bien saisir. Voici:

Pourquoi M. Abbott calcule-t-il si mal?

Ces mots semblent peut-être censurer le ministre, mais il n'est pas critiqué davantage.

Apparemment, il ne tient aucunement compte de l'inflation. En avril 1950, les perceptions au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers s'élevaient à 49 millions de dollars; en avril 1951, elles atteignaient 70 millions. Pourtant, le taux de l'impôt n'a pas changé. Il est donc clair que le montant prélevé a augmenté parce que les salaires et les recettes nettes se sont, dans l'ensemble, accrus et parce qu'un plus grand nombre de salariés sont passés dans une catégorie de revenu plus élevée.

Or ce qui vaut à l'égard de l'impôt sur le revenu s'applique également aux autres impôts, notamment à la taxe de vente et à la taxe d'accise.

J'avais l'intention d'en citer davantage mais peut-être vaut-il mieux m'arrêter de crainte de bouleverser de nouveau le ministre des Travaux publics. Ce qui m'ennuie au sujet des excédents, c'est qu'on nous les annonce toujours avec fierté. Le ministre semble réellement croire qu'ils témoignent d'une

grande adresse. J'ai maintes fois cité un bref extrait qui, à mon avis, n'enfreint pas le Règlement. A plus d'une reprise, j'ai répété une parole attribuée à Philip Snowden: il soutenait que tout chancelier de l'Échiquier qui prélève même une demi-couronne de plus qu'il n'en a besoin se rend coupable d'escroquerie. Ces paroles sont beaucoup plus énergiques que celles du *Journal d'Ottawa*.

Comme je le disais, on nous laisse l'impression qu'on a vraiment quelque mérite à réaliser ces excédents. Il est vrai que, de temps à autre, le ministre nous rappelle qu'ils s'expliquent en partie par la hausse des prix, mais, malgré tout, on nous laisse entendre que ces rentrées supplémentaires reflètent, en quelque sorte, la santé et le bien-être du corps social. Comme le dit ironiquement la *Gazette de Montréal*, on nous demande en somme de croire que les prévisions budgétaires du ministre sont vraiment plus exactes qu'il ne le croyait lui-même. Mais ce qui se passe en réalité c'est que ces perceptions excessives indiquent une certaine anomalie de l'économie. Elles indiquent une imposition déraisonnable des denrées au prix élevé. Elles sont, nous l'avons déjà rappelé, un stimulant pour les demandes de relèvement de salaires et de traitement; elles augmentent le volume d'argent en circulation car, en définitive, le gouvernement ne noue pas cet argent dans le coin d'une serviette, il le dépense. Mais, ce qui est peut-être pis que tout, il est absolument impossible de croire à un effort de compression quelconque de la part du Gouvernement pendant que toutes ces centaines de millions battent la campagne. Le plus triste, c'est qu'il faut toujours reconnaître que ces augmentations d'excédent ne proviennent jamais d'une compression des dépenses, mais toujours de l'augmentation des prélèvements fiscaux. Il va de soi que les taxes de vente et d'accise relèvent les prix, lesquels en montant augmentent les taxes, donnant lieu en définitive à cette terrible spirale.

Je voudrais simplement insister sur ce fait que toutes nos prédictions du 16 avril se sont réalisées. Les prix ont augmenté, tout comme nous le laissions prévoir. L'excédent est là, tout comme nous le disions. Il en va de même des demandes d'augmentations de salaires. Je prétends que les événements des six dernières semaines donnent bien plus de vigueur à ce que nous disions au moment de l'exposé budgétaire. C'est pourquoi, afin que nous puissions manifester à quel point nous continuons de manifester notre désapprobation de la taxe de vente, je vais proposer:

Que le mot "maintenant" soit rayé et qu'on ajoute, à la fin de la proposition, les mots "à six mois de ce jour".

[M. l'Orateur.]